

Question d'Hocine TMIMI relative à la situation du logement public en Val-de-Marne

Monsieur le Préfet,

Si le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2024 met en avant des efforts en matière de construction de logements sur notre territoire, il n'en reste pas moins que l'application stricte de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et la nécessité de développer l'offre de logements sociaux apparaissent insuffisamment dans ses conclusions.

Or, la crise du logement continue de s'aggraver. Le nombre de demandeurs en attente d'un logement social dans le Val-de-Marne a désormais franchi le seuil des 110 000 et ce, alors même que plus de 70 % de nos concitoyens sont éligibles au logement social. **À ce titre, pourriez-vous nous préciser, Monsieur le Préfet, le chiffre exact et actualisé de la demande dans notre département ?**

Cette tension croissante révèle l'urgence d'une application rigoureuse de la loi SRU. Rappelons que celle-ci impose aux communes un taux minimal de logements sociaux, dans un double objectif de mixité sociale et de rééquilibrage territorial de l'offre de logement. Le rapport ne mentionne aucunement cette loi, ni les communes qui ne la respecte pas. Certaines persistent même à demeurer très en deçà, parfois à moins de 10 % de logements sociaux, malgré les carences constatées et les sanctions appliquées.

A ce titre, plusieurs Préfets d'Île-de-France ont récemment été assignés en justice par des associations pour non-respect de cette obligation légale, comme l'a révélé la presse nationale et départementale.

Dès lors, Monsieur le Préfet, je souhaiterais savoir **quelles mesures concrètes vous entendez mettre en œuvre pour garantir que la loi SRU soit pleinement appliquée dans le Val-de-Marne, en particulier dans les communes qui restent durablement en dessous des seuils fixés. Quel bilan dressez-vous des actions déjà entreprises en la matière ? Quelles nouvelles dispositions sont prévues pour encourager ou imposer la production de logements publics, non seulement dans les communes carencées, mais également dans l'ensemble du Département afin de répondre aux besoins toujours plus importants ?**

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à ces questions, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes salutations républicaines.

Hocine TMIMI

Conseiller départemental - Canton de Vitry-sur-Seine Sud